

# Le trait d'union des Pâquerettes



Rédaction et mise en page :  
Gilles Saint-Etienne



Place des Marguerites

## SOMMAIRE DU N° 15 - JANVIER 2021

- Vœux
- Nouvelles de nos espaces verts
- Prochaine Assemblée Générale
- Arnaque téléphonique
- Dérèglementation du gaz
- Le dossier du mois
- Le règlement
- Respect du règlement
- Voisins vigilants
- Numéros d'urgence
- Nouvelles en bref
- La page humour



Le bureau  
vous présente  
ses meilleurs vœux pour  
cette nouvelle année.

Santé et Bonheur  
au cœur d'une Aful  
toujours plus belle

### Nuisances dans notre grand espace vert

L'été 2020 a été particulièrement pénible pour les riverains de notre grand espace vert. Jusqu'à ce que le mauvais temps arrive, des groupes de jeunes gens sont venus régulièrement la journée et la nuit s'amuser bruyamment sur les rochers situés entre notre espace vert et le terrain municipal du verger.

Devant cette situation inédite quant à son niveau de nuisances, bouteilles cassées, canettes, papiers, cris et hurlements jusque tard dans la nuit, pique-niques, etc... nous avons informé M. le Maire. Les quelques passages de la police municipale suite à appels de riverains n'ont rien changé au problème.

-> **Sensibilisons nos enfants à ces problèmes !**



Nous avons également installé en novembre deux panneaux indiquant que c'est un espace privé qu'il faut respecter. Au bout de 10 jours, l'un des deux poteaux avait déjà été scié. L'Aful a porté plainte auprès de la police municipale.

Nous comptons mettre en place pour l'année 2021 une bande non tondue de 4 à 5m de large sur toute la zone le long des blocs de pierre, la mairie faisant de même dans sa partie.

Nous discutons sur la mise en place d'une plantation d'épineux.

### Aménagement place des Anémones

Des plantations sont prévues avant mars 2021, les habitants de la place ont été concertés pour le choix des plantes. Un arbre fruitier sera planté en 2022.

### Projet place des Églantines

Le réaménagement de la place sera envisagé en concertation avec les riverains : plantation d'arbres et arbustes en adéquation avec les changements climatiques.

### Place des Marguerites

Plantation de quelques bosquets fleuris en 2021.

## Nouvelles de nos espaces verts

Nous trouvons très agréable de trouver dans les espaces verts des Afuls voisines des boîtes à livres.

Nous proposons de développer ce concept dans la nôtre. Aussi, nous faisons appel à vos talents de bricoleurs pour en créer une.

Nous paierons évidemment les frais.

Merci de nous contacter sur la messagerie de l'Aful.

[aful.paquerettes@gmail.com](mailto:aful.paquerettes@gmail.com)



## Prochaine Assemblée Générale

La crise sanitaire étant loin d'être terminée, nous ne pouvons ignorer les risques importants qui demeurent. L'AG se tiendra donc entre les membres du bureau le **13 février 2021**.

Pour cette raison, et de manière exceptionnelle, vous recevrez par mail ou courrier tous les documents nécessaires ainsi que le formulaire pour effectuer les différents votes.

Pour ceux qui ont reçu les documents par internet, ils peuvent y répondre de la même façon jusqu'au **mardi 9 février 2021 à 18h** grâce au formulaire de vote en ligne.

Pour les autres, le document joint doit être envoyé par la poste avant le **mardi 9 février 2021**, date du cachet faisant foi, à l'adresse suivante :  
« AFUL les Pâquerettes  
65 Bd Charles de Gaulle 9140 Mennecy »

## Païement de la cotisation

Après l'AG, nous vous remercions de payer votre cotisation rapidement avant que l'on ait à entamer l'envoi des rappels avec risque de paiement de pénalités de retard. Ces oublis donnent au bureau un travail supplémentaire qui est très facilement évitable.

Si vous le désirez, il vous est également possible de faire un virement. Dans ce cas, merci d'envoyer un mail à l'Aful afin que l'on vous retourne un RIB.

## Nouveaux arrivants sur notre Aful

M. Bouchenoire et Mme Taboret, 22 rue des Lys  
M. Idrissou et Mme Delalandre, 90 avenue de la Seigneurie  
M. et Mme Laurin, 2 rue des Pâquerettes  
M. et Mme Luther, 7 rue des Pâquerettes  
M. Renard et Mme Andriot, 4 place des Marguerites  
M. et Mme Roussin, 10 rue des Lys  
M. et Mme Vallier, 5 place des Marguerites  
M. et Mme Zouiten, 48 rue des Lys

**Nous leur souhaitons la bienvenue.**

## Arnaque téléphonique

Un résident des Bouvreuils a reçu un appel lui précisant que « *du fait de l'arrivée de la fibre dans sa rue, sa ligne téléphonique allait être interrompue pendant quelques jours et qu'il fallait qu'il fasse part de ses intentions en appelant un numéro en 00 216 ...* »

Ce numéro est basé en Tunisie.

Il s'agit très probablement d'une arnaque qui peut coûter cher s'il s'avère que ce numéro est surtaxé, en plus du fait que la destination Maghreb est elle-même coûteuse lorsqu'elle se fait hors forfait.

### Rappels importants

- Les opérateurs ne vous contacteront pas au sujet de la fibre pour vous dire que votre ligne va être coupée. Le service téléphonique traditionnel sur le réseau cuivre est maintenu, au moins pour l'instant, y compris pour l'accès internet par ADSL.
- Il ne faut pas donner suite aux sollicitations téléphoniques vous demandant de rappeler un numéro.
- Ne pas rappeler des appels interrompus par votre interlocuteur pendant lesquels il aura démarré la conversation par, par exemple, « *je vous appelle pour votre rendez-vous ...* »

## Dérèglementation du gaz

### Merci de partager vos expériences

En France, l'État a choisi de garder encore un certain contrôle sur le marché de l'énergie en conservant les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de l'électricité et du gaz pour les petits consommateurs. Ces grilles tarifaires sont fixées par les pouvoirs publics et sont pour le moment toujours commercialisées. Toutefois, le TRV du gaz va être supprimé le 30 juin 2023, et il ne sera alors possible de souscrire qu'à des offres de marché dont les prix sont établis librement par les fournisseurs.

En ce qui concerne la disparition du TRV de l'électricité pour les particuliers et professionnels dont la puissance souscrite est égale à 36 kVA au plus, elle n'est pas programmée pour l'instant. En effet, cette énergie est utilisée par tous et est assimilée à un bien de première nécessité.

**Vous étiez au tarif réglementé du gaz et avez changé de fournisseur ?**

**Vous avez fait une étude approfondie dans le but de le faire ?**

**Vous avez trouvé des tarifs attractifs ?**

**Merci de nous faire part de votre expérience, bonne ou mauvaise. Elle peut intéresser tout le monde.**

Peut-être qu'une négociation d'achats groupés est-elle envisageable ?

Vous pouvez nous envoyer un mail sur ce sujet : [aful.paquerettes@gmail.com](mailto:aful.paquerettes@gmail.com)

## La réserve communale de sécurité civile (RCSC)

La réserve communale de sécurité civile permet d'aider les agents municipaux en participant au soutien et à l'assistance de la population en cas de crise (crise sanitaire, catastrophes naturelles, accidents industriels, ...).

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux personnels dédiés de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Pour y participer, Il n'y a pas de critère particulier de recrutement, de condition d'âge ou d'aptitude physique. Les compétences requises dépendent des missions confiées par la mairie. L'engagement prend la forme d'un contrat conclu avec le maire pour une durée de 1 à 5 ans renouvelable. En signant votre contrat, vous vous engagez, dans la limite de votre temps disponible et sur la base du bénévolat, à participer aux activités de la réserve.

Vous vous engagez également à respecter la charte de la réserve civique.

Vous déclarez vos disponibilités sur internet.

C'est la direction de la RCSC qui vous appelle pour chaque mission et qui comptabilise la durée de vos activités.



Il n'y a pas de formation particulière à avoir ou à suivre, mais des séances d'information et des exercices concrets de simulation sont régulièrement organisés par la mairie.

Pour postuler, vous devez simplement adresser par courrier votre demande d'intégration dans la réserve communale de sécurité civile au maire de la commune.

La mairie peut vous verser une indemnisation pour l'exercice de vos missions, mais elle n'y est pas obligée.

**La RCSC de Mennecy a été créée en juin 2019. Trois membres du bureau s'y sont investis.**

Vous avez des questions ? : [rcsc.mennecy@gmail.com](mailto:rcsc.mennecy@gmail.com)

## Règlement - Demandes de travaux

Encore trop souvent, les travaux sur les parties extérieures des propriétés sont effectués sans aucune demande d'autorisation de travaux. Nous vous rappelons que toute modification extérieure, en création ou en rénovation, doit automatiquement entraîner, avant tout travaux, une demande d'autorisation auprès du bureau de l'Aful.

### Pour la maison, cela concerne :

Toiture, fenêtres de toit, ravalement, volets, volets roulants, porte d'entrée, fenêtres, porte de garage, véranda, panneaux solaires, terrasse sur garage (Amboise), aménagement de combles, climatisation, antenne/parabole, ouverture sur façade arrière.

### Pour le jardin :

Muret, clôture, barrière, portillon, grillage, abris de jardin, bûcher, barbecue, piscine/Spa, pergola, terrasse au sol, véranda, accès garage.

### Nous avons créé un formulaire dédié à ces demandes.

Vous pouvez l'imprimer depuis notre site internet, onglet règlement.

Nous vous conseillons vivement de l'utiliser car il y a des risques d'avoir à refaire ou à supprimer certains travaux non autorisés.

Association Foncière Urbaine Libre « Les Paquerettes »  
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 Mennecy  
[aful.paquerettes@gmail.com](mailto:aful.paquerettes@gmail.com) <http://www.paquerettes.fr/>

### DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Avant tous travaux modifiant l'aspect extérieur de votre propriété, une demande d'autorisation pour ces travaux auprès de l'Aful, est obligatoire. Si ces travaux ne respectent le règlement, l'Aful émettra auprès de la mairie, votre et tous documents les courriers d'acceptation de votre projet par l'Aful.

**Identité du demandeur**

Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Adresse mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Téléphone (facultatif) : \_\_\_\_\_

**Adresse des travaux (si différente de votre adresse)**

\_\_\_\_\_ 91540 Mennecy

Type de maison : \_\_\_\_\_

**Nature du projet (cocher les cases correspondantes)**

<input type="checkbox"/> Nouvelle construction	<input type="checkbox"/> Remplacement ou rénovation	
<input type="checkbox"/> Abris de jardins	<input type="checkbox"/> Parties/Spa	<input type="checkbox"/> Vivants
<input type="checkbox"/> Terrasse au sol	<input type="checkbox"/> Pergola	<input type="checkbox"/> Bâcher coque
<input type="checkbox"/> Clôture	<input type="checkbox"/> Barrière/Portillon	<input type="checkbox"/> Barrière bascule
<input type="checkbox"/> Porte/Fenêtres	<input type="checkbox"/> Aménagement de combles	
<input type="checkbox"/> Toitures/Fenêtres de toit	<input type="checkbox"/> Volets/Volets roulants	
<input type="checkbox"/> Panneaux solaires	<input type="checkbox"/> Antenne/Parabole	
<input type="checkbox"/> Terrasse sur garage (Amboise)	<input type="checkbox"/> Ouverture sur façade arrière	
<input type="checkbox"/> Ravalement	<input type="checkbox"/> Accès garage	
<input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____	<input type="checkbox"/> Porte de garage	

J'atteste être le propriétaire ou avoir son mandat pour faire cette demande de travaux.  
 Je m'engage, autour de la demande, sur les exacts renseignements fournis.  
 Je reconnais avoir pris connaissance des règles prévues dans le règlement de l'Aful.

A \_\_\_\_\_ Signature du demandeur  
le \_\_\_\_\_



Nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui participent à l'embellissement de notre cadre de vie en supprimant les haies en face avant ou en les taillant à la bonne hauteur.



Ces initiatives redonnent tout son charme à notre Aful qui n'a rien d'un lotissement classique. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons choisi d'y habiter.

### Rappels haies et clôtures

Notre règlement stipule que « *les habitations doivent rester largement visibles de la rue desservant la façade principale afin de participer à l'esthétique générale de l'ensemble immobilier* ». En face avant la haie doit être d'une hauteur maximale de 1m, sur les côtés et à l'arrière d'un maximum de 2 m.

Les propriétaires qui clôturent leur jardin doivent planter une haie végétale (type cyprès, laurier...) pour dissimuler ces clôtures qu'elles soient en bois ou en grillage. La hauteur

des végétaux devra être de taille conséquente afin de masquer rapidement la clôture. Attention à bien respecter le côté de plantation des végétaux, le grillage ou la clôture devant se trouver à l'intérieur du jardin donc invisible à terme de la rue ou des espaces verts.

La mairie nous demande d'insister sur les tailles d'entretien des haies afin de permettre une bonne visibilité aux différentes intersections et de dégager l'accès aux trottoirs afin de permettre la circulation des piétons. La responsabilité des propriétaires pourra être engagée en cas d'accident.

## Respect du règlement - Les chiens

Beaucoup de personnes se plaignent des chiens et surtout du comportement de leur maître. Qui n'a pas déjà constaté un maître qui rappelle son chien si vous êtes présent dans le jardin mais le laisse vagabonder et faire ses besoins sur votre propriété si personne n'est en vue. A une époque où le nombre de chiens a plutôt tendance à augmenter sur les Afuls, il serait bon que quelques propriétaires prennent conscience des devoirs qui vont avec.

Que dit notre règlement :

**« La divagation des chiens est interdite. Ils seront obligatoirement tenus en laisse sur les parties à usage collectif. Les déjections canines sur les espaces verts et sur les trottoirs devront impérativement être ramassées par leur maître ».**

**La mairie est sur la même longueur d'onde :**

*« Après un slalom spécial rue de Milly, un slalom géant rue de la fontaine et un Super G avenue Darblay remportés par des menneçois rompus aux trottoirs minés, trois chiens ont été placés en garde à vue pour dépôt illégal de colis suspect.*

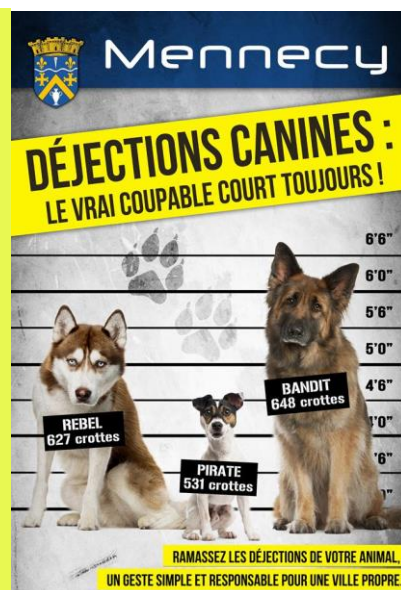
*Plus sérieusement, les vrais rebelles, les vrais pirates, les vrais bandits, sont ceux qui sortent leur chien et ne ramassent pas leurs déjections.*

*Un trottoir n'est ni une poubelle, ni un dépotoir, et encore moins un espace WC canin à ciel ouvert.*

*Un chien, même très bien élevé, n'ira jamais dans vos toilettes. Mais si son maître (ou sa maîtresse) est bien élevé, il laissera l'espace public aussi propre que son espace privé.*

*À tous ceux qui ferment les yeux sur leur propre incivilité, ne laissez pas dans les rues ce que vous ne supporteriez pas qu'on laisse chez vous.*

*Merci. »*



Mennecey : des chiens innocents épinglés à la place de leurs maîtres !

## Vos questions, nos réponses

### Votre question

**Le bureau de l'Aful m'a envoyé un courrier me demandant de me remettre en conformité concernant un non-respect du règlement sur ma propriété. Pourquoi devrais-je m'exécuter alors que je vois des problèmes également sur d'autres maisons ?**

### Notre réponse

Un certain nombre de non-conformités sur l'Aful peut effectivement être constaté par tout le monde.

Mais la résolution des problèmes n'étant pas simple, le travail de remise en conformité se fait lentement mais sûrement, au fil du temps.

Vu la période de l'année qui est propice, nous nous attachons actuellement à faire enlever ou diminuer la hauteur des haies à l'avant. Comme d'autres, vous avez donc reçu un courrier ou vous en recevrez un.



### Conseils anti-cambriolages

Dans le cadre des voisins vigilants, vous pouvez signaler des véhicules aux comportements suspects.

La police municipale se déplace mais, pour être efficace, il lui faut des précisions, le descriptif du véhicule et idéalement le numéro d'immatriculation. Mais aussi les horaires précis des observations afin de pouvoir étudier la vidéo-protection.

Une habitude à ne pas recommander consiste à cacher des clés dans son jardin. Le conseil est donc de ne jamais y laisser un jeu de clef, même bien dissimulé.

En votre absence (même de courte durée), fermez vos volets donnant sur l'arrière de votre maison.

N'entreposez pas vos bijoux, objets de valeur, chéquiers ou espèces dans vos chambres ou salles de bain. C'est le premier endroit où ils vont chercher.

Ne laissez pas vos clés de voiture et vos papiers dans l'entrée.

Ne laissez pas rentrer une personne que vous ne connaissez pas.

Attention aux faux gendarmes, policiers, agents EDF, etc..., demandez la carte professionnelle ou un justificatif d'intervention.

#### **Faux agents recenseurs :**

la police municipale nous a signalé la présence sur Mennecey de faux agents recenseurs. Il n'y a pas de recensement en ce moment sur Mennecey ; il y a eu des contacts téléphoniques pour des prises de rendez-vous, il ne faut surtout pas y donner suite.



## Numéros d'urgence

### A garder à portée de main

Pour faire face à l'urgence, il est indispensable de connaître les numéros d'appel des secours, joignables 24h/24 et 7 jours/7. Les opérateurs de téléphonie sont tenus d'acheminer ces appels gratuitement et de les géolocaliser quand cela est possible.

**Appel d'urgence européen : 112**

**Samu : 15**

**Police / Gendarmerie: 17**

**Sapeurs-pompiers : 18**

**Urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114 (Fax ou SMS)**

**SOS médecins 36 24**

**Samu Social 115**

**SOS Psychiatrie : 01 47 07 24 24 ou**

**Urgences psychiatrie : 01 40 47 04 47**

**Enfants disparus : 116 000**

**Enfance maltraitée : 119**

**Violences aux femmes : 3919**

### ➔ « Espace France Services » de Ballancourt



#### Nouvelle permanence depuis 2020

Vous êtes en situation de conflit de voisinage, de litige de la consommation, vous faites face à des malfaçons de travaux, à des différends entre propriétaires et/ou locataires...

Un conciliateur de justice du Tribunal d'Evry peut vous recevoir afin de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui seront exposés. Le conciliateur instaure un dialogue entre les parties afin qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige. Vous pouvez être reçus gratuitement sur rendez-vous chaque deuxième et quatrième mercredi du mois. Informations / prise de rendez-vous à l'accueil de votre Espace France Services ou au 01 64 93 76 61

Espace France Services  
Communauté de Communes du Val d'Essonne  
Parvis des Communautés  
91610 Ballancourt-sur-Essonne  
01.64.93.76.61 / efs@ccvalessonne.com

### ➔ Sortir en Essonne

#### Le bon plan pour découvrir son territoire

Vous êtes Essonnien et avez envie de bénéficier d'offres exceptionnelles pour (re)découvrir des sites historiques, arpenter des espaces protégés, vous divertir ou ravir vos papilles ? Demandez la carte "Fan d'Essonne" en ligne auprès du Comité départemental du tourisme qui se chargera d'envoyer le précieux sésame à votre domicile dans les deux semaines. Valable pour une durée de cinq ans et délivré à raison d'un par foyer essonnien, vous n'aurez plus qu'à le présenter avec votre pièce d'identité afin de bénéficier des avantages "Fan d'Essonne" (gratuité ou réduction à l'entrée du site partenaire).  
<https://www.essonne.fr/index.php?id=9082>

### ➔ Autonomie

#### La téléassistance évolue en Essonne

Depuis plus de 30 ans, grâce à la téléassistance, le Département accompagne les personnes fragilisées par l'âge ou le handicap et leur permet de vivre chez elles longtemps et en toute sécurité. Aujourd'hui, ce service est offert dans sa prestation de base et propose de nouvelles options innovantes.

A consulter sur :

<https://www.essonne.fr/sante-social-solidarite/lactualite-sante-social/la-teleassistance-evolue-en-essonne>

### ➔ Sortir en Essonne

#### Une bière artisanale dans un cadre dépaysant à la brasserie Ox

En temps normal, tous les vendredis soirs, la brasserie artisanale Ox de Marcoussis (91) organise des soirées « détente » avec concerts et bières en plein air. Ces événements sont actuellement annulés. Mais la brasserie reste ouverte à la vente à emporter et dégustation aux horaires habituels.  
<https://brasserie-ox.fr/>  
*Avec modération bien sûr !*



### ➔ Transports

#### Klaxon obligatoire

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, les trottinettes électriques, les hoverboards, les gyropodes, comme tous les engins de déplacement personnel motorisés doivent être munis d'un avertisseur sonore.

À défaut, le conducteur doit porter ce klaxon sur lui.

Le montant de la contravention en cas d'absence d'avertisseur sonore est de 35 €.

### ➔ Animaux de compagnie

#### Identification des chats

Désormais, les chats nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012 doivent être obligatoirement identifiés, par puce électronique ou par tatouage. À défaut, leurs maîtres encourent une contravention de 4<sup>e</sup> classe, jusqu'à 750 euros d'amende.

Cette mesure a pour but de lutter contre les abandons et de responsabiliser les maîtres.

### ➔ Faune sauvage

#### La protéger et la soigner

Installé à Vert-le-Grand, le centre **Nhérisson** est opérationnel depuis juin 2020.

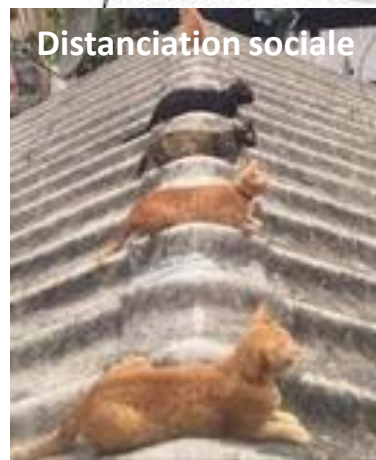
Hérissons, chauve-souris, et oiseaux blessés ou malades s'y refont une santé avant d'être remis en liberté.

<https://culturenature.fr/>





2040, 8h du matin.  
Georges prend le dernier  
rouleau de papier WC  
que ses parents avaient  
acheté en 2020.



Les gens nés en  
1970, vous pensiez  
que 2020 était  
l'année de la  
cinquantaine  
Et bien bonne  
nouvelle  
C'est la quarantaine

